

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 60/2026

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT LOCALISE AVENUE GALIENI A MELUN

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2026.2.34.56 en date du 16 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Président ;

VU le Code de l'Environnement ;

VU le Schéma Directeur d'Assainissement de l'Agglomération Melun Val de Seine approuvé le 1^{er} juillet 2024 ;

CONSIDERANT que les études de diagnostic permanent des réseaux d'eaux usées ont été réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement, ainsi que, les investigations complémentaires menées par la CAMVS en vue de leur renouvellement ou de leur réhabilitation ;

CONSIDERANT que les travaux prioritaires découlant des propositions du Schéma Directeur d'Assainissement peuvent être aidés par les financeurs ;

CONSIDERANT que cette opération est éligible aux subventions accordées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental ;

DECIDE

Article 1^{er} : DE SOLLICITER les subventions inhérentes à ce dossier auprès des financeurs, à savoir, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil départemental de Seine-et-Marne, ou toute autre structure susceptible d'apporter un concours financier pour la réalisation de cette opération de réhabilitation des réseaux d'assainissement localisés avenue Gallieni à Melun,

Article 2 : DE SIGNER, ou son représentant, tout acte ou document afférent aux demandes de subventions de réhabilitation des réseaux d'assainissement, et nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 08/06/2026

Accusé de réception

077-247700057-20260608-63800-AU-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026

Publication ou notification : 8 juin 2026

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A circular official seal of the Tribunal administratif de Melun is partially visible behind a handwritten signature in black ink. The signature is written in a cursive style and extends to the right of the seal.

Franck Vernin